PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Anne Fournier
Michel Monroy

La Dérive sectaire

0243432 36

La dérive sectaire

16 1999-51730
D1

COLLECTION DIRIGÉE PAR GEORGES BALANDIER

LE SOCIOLOGUE

La dérive sectaire

ANNE FOURNIER
MICHEL MONROY

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

ISBN 2 13 049770 5

Dépôt légal — 1re édition : 1999, février

© Presses Universitaires de France, 1999
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION 5

CHAPITRE PREMIER. — *Définitions* 13

Définitions partielles ou erronées 14
Notre définition 18

CHAPITRE II. — *L'entrée en dépendance (Mécanismes et stratégies de l'embrigadement)* 25

Les mécanismes de l'adhésion 26
La transformation de la personnalité 33
La désappartenance 41

CHAPITRE III. — *Des organisations particulières* 53

Des idéologies totalitaires 53
Multiples facettes du gourou 66
La mécanique totalitaire (structures et organisation) 95

CHAPITRE IV. — *L'emprise sectaire. Spécificité au niveau de l'implication personnelle* 103

Particularités des stratégies d'influence dans les groupes sectaires 103
Particularités de l'éthique dans les groupes sectaires 106
L'engagement n'est pas l'embrigadement 108
La construction des certitudes 109
Déficits systémiques 113
Les processus initiatiques 114
Le paradoxe de la révolte 124
Entre la démarche du croyant et les dérives fanatiques 130
Le devenir des adeptes 136
Quelques hypothèses prudentes 139

CHAPITRE V. — *L'emprise institutionnelle. Particularités de la dérive sectaire au niveau des organisations* 143

Dérives sectaires dans le domaine des soins 143
Emprunts et dérives des psychotechniques 159
Le champ éducatif : autonomisation ou modelage 167
Liens familiaux et emprise sectaire 170
Formations et embrigadement sectaire 173
Le sectarisme, conjonction singulière 179

CHAPITRE VI. — *Argumentations, débats et controverses* 181

Déni de la spécificité 182
Déni des risques 184
Déni de la transformation 188
Disqualification 190
Du droit de se plaindre 191

CHAPITRE VII. — *Les éléments d'une prévention* 195

Analyser et comprendre 196
Le volet dissuasif de la prévention 198
Conditions d'une information préventive 200
Aide et soutien à la sortie d'un groupe 204
Alternatives à la séduction des groupes d'embrigadement 205

CONCLUSION 209

ANNEXE. — *Si un groupe vous inquiète, 12 thèmes pour le tester* 211

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES 217

INDEX 231

Avant-propos

Le livre que vous venez d'ouvrir est peut-être le premier, peut-être le dixième que vous lirez au sujet des sectes. Pourquoi écrire alors encore un livre à propos d'un phénomène dont les médias se sont largement emparés, en particulier depuis les « suicides » de l'Ordre du Temple solaire dans le Vercors ?

Nous avons voulu aller plus loin, et surtout proposer une autre démarche, très différente de celles qui ont été faites jusqu'alors, de description des mouvements, de constitution de listes ou de catalogues, ou d'investigation sur un groupe sectaire particulier.

En 1996, avec le Centre Roger-Ikor[I], nous avons publié un petit ouvrage[II] de prévention à destination des jeunes (15-20 ans) qui inaugurait notre démarche : décrire les mécanismes d'emprise, leurs conséquences sur la personnalité, les relations, la vie de l'individu sous emprise. Nous étions alors membres du CCMM, dont Michel Monroy était le vice-président.

Mais à la même période, en réaction à la publication du Rapport parlementaire de l'Assemblée nationale sur les sectes, à l'instigation du député Alain Gest, et ayant pour rapporteur le député Jacques Guyard[III] s'est constitué un

I. Centre Roger-Ikor ou CCMM, Centre contre les Manipulations mentales, fondé en 1981.

II. Centre Roger-Ikor, Michel Monroy, Anne Fournier, *Les sectes,* Toulouse, Milan, coll. « Essentiel », 1996.

III. Commission d'enquête de l'Assemblée nationale : *Les sectes en France,* Rapport n° 2468, diffusé à partir du 10 janvier 1996, Documents d'information de l'Assemblée nationale.

front de soutien à ce qui a été appelé alors les « nouveaux mouvements religieux ». Organisé autour du CESNUR, créé en Italie par Massimo Introvigne, constitué d'avocats des mouvements sectaires et de sociologues de la religion convaincus de l'inocuïté du phénomène sectaire dans son immence majorité, ce front de soutien a développé dans la presse – en particulier juridique, mais aussi dans les colonnes du grand quotidien *Le Monde*[I] – une argumentation dénonçant une chasse aux sorcières menée pour de troubles raisons par les associations antisectes. Ces associations, que ce soit le CCMM ou l'UNADFI[II], ont considéré qu'elles n'avaient pas à entrer dans une polémique stérile.

Nous avions un autre point de vue, non pas que la polémique nous parût fructueuse, mais considérant qu'il existait, au sein du front de soutien des mouvements sectaires des gens abusés, méconnaissant le phénomène et ses mécanismes, aveuglés par la revendication religieuse – on pourrait dire l'allégation religieuse – de ces groupes. Nous avons alors fondé GRAPHES – Groupe de recherche et d'analyse du phénomène sectaire. Le but semblait simple : ne pas laisser le terrain à ceux qui, pour des raisons variées, sous-estimaient à notre avis la dangerosité du phénomène sectaire. Par le biais d'articles, de conférences, de débats, nous avons tenté d'approfondir l'analyse. La participation à deux colloques du CESNUR, ou les débats avec les sociologues de la religion nous ont beaucoup appris, et permis de développer en réponse une argumentation plus fine.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidés par leurs sources documentaires, et en premier lieu les associations déjà citées, mais aussi les participants aux

I. Voir à ce sujet, après quelques autres, l'article de Henri Tincq, dans *Le Monde* daté du 17 septembre : *Sectes, Nouvel Age et tolérance religieuse.*

II. Union nationale des Associations de défense de la famille et de l'individu, créée en 1974.

débats, colloques, etc., qui nous ont apporté documents ou témoignages. Nous voulons remercier les ex-adeptes qui se sont prêtés au jeu du questionnement, même lorsque cela les bouleversait, et bien sûr ceux qui ont participé à cet ouvrage par leurs réflexions, étudiants en maîtrise ou en doctorat. Claire Champollion, cofondatrice de l'UNADFI, dont la connaissance fine des mouvements en Europe (Allemagne ou Europe de l'Est) a beaucoup apporté à notre réflexion et enfin le directeur de cette collection qui a permis, par sa lecture critique et argumentée, d'approfondir certains passages.

Toutes ces sources diverses ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage qui se veut analytique, informant sur les mécanismes de l'emprise et non polémique. Notre démarche est celle de l'analyse systémique, en ce qu'elle est multifactorielle et en ce qu'elle décrit un phénomène par les fonctions que celui-ci remplit dans un système ; notre démarche est aussi analogique, reconnaissant les limites de l'exercice, en particulier dans les inférences faites avec les systèmes totalitaires, qui sont d'une tout autre échelle.

Introduction[1]

Après les événements de ces dernières années, on pourrait penser que tout a été dit ou écrit sur le phénomène sectaire : témoignages, révélations, analyses, comptes rendus de procès, rapports, colloques et débats se sont multipliés. Pourtant il nous semble que la « nébuleuse sectaire » est encore un domaine largement méconnu et objet de controverses.

Dans les médias, à mesure que les drames s'éloignent dans le passé, l'intérêt faiblit, remplacé par des préoccupations plus récentes. Les luttes et affrontements entre les groupes sectaires et ceux qui les combattent se succèdent, marqués par des avancées et des reculs, en fonction de décisions administratives et judiciaires ponctuelles, mais significatives. Dans le domaine d'une prévention véritable – analyse du phénomène, information du public – les réalisations sont timides, éparpillées, et pas forcément efficaces.

La contre-attaque s'organise du côté des groupes sectaires les plus importants et de leurs supporters traditionnels. Selon diverses péripéties – en particulier judiciaires – le ton passe de l'indignation au triomphalisme. Des témoins venus du bout du monde sont mobilisés pour les procès. Une argumentation serrée est mise en place, s'appuyant principalement sur des sources américaines. Elle développe un double déni. Les effets négatifs ou dangereux

1. Toutes les notes de bas de page du livre renverront à un complément ou une précision. Toutes les notes de fin de chapitre (en chiffres arabes) renverront à la bibliographie.

de l'embrigadement sectaire sont minimisés ou attribués à d'autres causes. La possibilité d'infléchir durablement les choix et les décisions des adeptes est totalement niée, le phénomène sectaire étant ramené à une dimension exclusivement religieuse.

Ainsi s'installe un clivage des discours défavorable à l'analyse. Les débats de part et d'autre réunissent surtout des gens qui, *a priori,* sont d'accord entre eux. Si la marginalisation est l'un des éléments de la dérive sectaire, le bipartisme actuel risque de la renforcer. L'indifférence comme la dramatisation, ou à l'inverse le soutien inconditionnel, ont peu de chances d'apporter des réponses adéquates à un phénomène remarquable par son audience, la puissance des groupes concernés et les faits divers dramatiques par lesquels il se signale à l'attention.

Notre recherche porte avant tout sur la définition, en refusant un réductionnisme stérilisant (les sectes comme entreprises criminelles ; les sectes comme système d'aliénation mentale ; les sectes comme simples mouvements religieux). Cette définition comportera de nombreux paramètres, aucun d'entre eux n'étant à lui seul suffisant : à phénomène complexe s'impose définition complexe. Il est évident – mais mieux vaut le rappeler ici – que notre analyse est marquée par un temps et un espace : la fin des années 1990, et un phénomène considéré, depuis la France, avec des normes qui sont celles d'une civilisation chrétienne, mais laïcisée. Il est plus que probable que nos critères d'appréciation doivent être revus pour considérer l'essor des mouvements sectaires en Afrique, en Asie, et même aux États-Unis, où l'appréhension de ce phénomène par la société globale est fort différente des positions européennes.

Le chapitre suivant tentera de démonter les mécanismes et les méthodes de l'embrigadement, lente construction de l'allégeance inconditionnelle. L'entrée en dépendance, après la séduction, se fait par des mécanismes

subtils que nous tenterons de décrire. Puis nous analyserons les structures de fonctionnement de ces groupes, de l'incidence de l'idéologie au rôle du « gourou » en passant par les effets de groupe. Le regard se portera ensuite sur le détournement de démarches individuelles ou socio-institutionnelles à l'œuvre dans la dérive sectaire. Nous tenterons d'établir un lien entre les mécanismes en œuvre dans ces groupes et différents types de risques auxquels sont confrontés les adeptes. Une analyse comparative avec les autres situations porteuses d' « influence » (thérapies, formations, militantisme) permettra de mettre en lumière des différences interdisant tout amalgame. Seront abordées ensuite les différentes argumentations et interprétations qui s'opposent à propos des groupes sectaires : polémique quant à leur caractère religieux, déni ou affirmations concernant les manipulations mentales, justifications au nom de la liberté de conscience, controverses juridiques, pour cerner finalement les analogies et les différences entre totalitarisme et sectarisme. L'ouvrage se terminera par une réflexion sur les conditions de mise en place d'une prévention des aspects négatifs de la dérive sectaire.

Notre approche se veut complémentaire et non alternative aux autres façons d'appréhender le phénomène : adeptes des groupes, sociologues bienveillants, analystes religieux, journalistes d'investigation, ex-adeptes témoignant, familles éprouvées, associations de défense, responsables politiques, législateurs et magistrats ont tous une lecture du phénomène, une grille d'analyse et des discours qu'on ne peut invalider à la légère.

Nous avons conscience qu'un énorme travail d'investigation et d'analyse reste à faire, et que notre réflexion porte exclusivement sur les groupes que nous avons vu fonctionner en Europe. Dans des contextes culturels différents, un autre type d'analyse serait sûrement nécessaire.

Dans nos contrées, une première confusion s'est installée autour du terme « secte ». Comme certains tentent de

le faire croire, sectes d'autrefois et sectes d'aujourd'hui sont-elles une seule et même chose ?

L'étymologie même prête à interprétation ou à confusion : s'agit-il d'un groupe en rupture *(secare)* ou d'un groupe qui suit – sous-entendu : son leader – *(sequi)* ? Ce que l'on constate en histoire, c'est la présence constante de ces groupes en rupture, rupture vis-à-vis de la société, rupture aussi vis-à-vis de la religion officielle.

Secte philosophique des Pythagoriciens[1], sectes secrètes des mystères orientaux : dès l'Antiquité, ces groupes prospèrent. Au Moyen Age, ils prennent une tonalité plus radicale : l'Église les pourchasse pour hérésie. La Réforme voit pulluler les groupes, et ceux-ci, poursuivis en Europe par l'Église romaine ou les règles établies par la Confession d'Augsbourg, se réfugient et se développent dans le Nouveau Monde, à l'étonnement de Tocqueville qui, en 1851, parle de « ces sectes bizarres qui s'efforcent de s'ouvrir des chemins extraordinaires vers le bonheur éternel »[2].

Avec la naissance de la sociologie, puis de la sociologie religieuse, Weber[3] et Troeltsch[4] établissent des distinctions en fonction de la radicalité de la coupure des groupes avec la société : le *cult*[1] est en rupture totale, dans la doctrine et/ou les pratiques ; la *dénomination* se montre moins intransigeante, et rapproche son corpus doctrinaire de ce qui est globalement admis ; l'*Église* est un corps constitué et reconnu par tous. Mais, comme le signale Enzo Pace[5], le chemin du *cult* à l'Église se parcourt dans les deux sens.

Pourtant aujourd'hui, à notre sens, cette typologie n'est plus totalement adéquate. Si elle peut encore apparaître efficace pour certains mouvements religieux syncrétistes ou tribaux en Amérique latine, en Afrique ou dans les Antilles,

1. La terminologie anglaise de ce terme (*cult*, le culte en français) a été conservée, comme elle l'est habituellement par les sociologues de la religion, pour éviter toute confusion avec le rituel religieux – acception habituelle du mot culte en français.

elle masque sous un couvert religieux la réalité de certains groupes qui ressemblent plus à des multinationales détournant de gigantesques profits qu'à des groupes religieux. Aujourd'hui, la réalité des sectes, ce sont de par le monde des millions d'adeptes largement exploités, dont la marge de liberté individuelle a été restreinte par des techniques psychologiques très modernes détournées de leur finalité d'origine.

Les rapports parlementaires (France, 1996 ; Belgique, 1997), les Commissions d'enquête diligentées par certains gouvernements (Allemagne) montrent à la fois l'importance du phénomène et l'inquiétude des États démocratiques en Europe. Ce n'est plus dans le domaine du religieux que se déroulent les controverses, mais dans la sphère du politique et du judiciaire, ce qui est nouveau. Et cela ne tient pas seulement à la laïcisation de nos États, mais au fait que nous avons affaire à un phénomène d'une autre nature que les sectes d'autrefois.

Le phénomène sectaire aujourd'hui représente une puissance inégalée. On a parlé, pour l'un des groupes les plus puissants, d'un budget comparable à celui de la Belgique. L'extension et les ramifications politiques de certains couvrent des continents, voire l'ensemble du monde. Leur poids dans le monde des entreprises, des banques, des médias, leurs écoles et universités, leurs liens politiques – voire leurs partis – en font des forces redoutables : or leur fonctionnement est financièrement obscur, leurs dirigeants autoproclamés ou cooptés... Si, autrefois, on a prêté à Staline cette question cynique : « Le Vatican, combien de divisions ? », on peut estimer à quelques millions le nombre d'adeptes de ces grands groupes, adeptes prêts à tout pour la plus grande gloire du groupe.

En même temps, et c'est la difficulté, pullulent des microgroupes, de quelques personnes à quelques dizaines, inconnus et repérés lorsqu'une catastrophe intervient : maltraitance ou mort d'un enfant, la plupart du temps. Le

phénomène n'a donc plus, ou à peu près plus, de rapports avec les arcanes de la sociologie religieuse.

Ce que celle-ci peut en revanche apporter, ce sont des éléments d'analyse de la radicalité de ces groupes. Le terrain des sectes – autrefois comme aujourd'hui, et aujourd'hui de manière plus massive et évidente – ce sont les vides de notre société, l'absence de lisibilité, l'effondrement des grands systèmes idéologiques, la peur de l'avenir, la difficulté de comprendre ce qui nous arrive individuellement et collectivement. Dans un monde perçu au mieux comme indifférent, quelle place trouver pour une démarche individuelle valorisante ? Quel type de démarche collective est-elle possible – dans l'urgence des besoins humanitaires, ou des dégradations écologiques – alors qu'aucun des systèmes politiques, idéologiques ou religieux ne semblent offrir de réponse autre que défensive ? Or les attentes existent d'une société moins brutale, plus conviviale, et les refus s'expriment d'un monde dominé par la conjoncture économique, où l'humain compte pour si peu. Ces attentes, ces refus sont utilisés par les groupes sectaires et détournés à leur seul profit : en échange de pseudo-réponses, une vraie dépendance et une allégeance sans failles.

En raison de certains aspects dramatiques, le phénomène sectaire est à la fois très connu et mal connu. L'inquiétude légitimement suscitée peut amener à des simplifications réductrices qui rendent mal compte de sa complexité et de sa diversité. Dans le cours de ce livre, où l'on ne trouvera ni révélations ni « scoops », mais l'analyse des mécanismes en jeu dans le groupe sectaire, nous tenterons de réfuter ou tout au moins de nuancer un certain nombre d'idées largement répandues mais qui n'aident pas à la compréhension du phénomène. Ainsi, selon nous, ce serait une grave erreur de penser que la dérive sectaire est liée à la notion de religion, même si les apparences sont trompeuses.

Une autre erreur serait d'avoir une vision univoque des groupes sectaires. Leur diversité est extrême à tous égards : taille, structure, idéologie, modalités évolutives et références culturelles sont très variées. Et même en ce qui concerne les dangers que ces groupes représentent, on ne peut établir une seule échelle de grandeur, car les types de dangers sont différents. Une seule typologie ne suffit pas.

Les erreurs les plus graves concernent les adeptes, soit qu'on les considère comme des objets passifs et naïfs magiquement hypnotisés par un criminel, soit que l'on nie la réalité des mécanismes d'embrigadement et la construction subtile de la dépendance au sein de ces groupes. Nous verrons que la construction d'une allégeance inconditionnelle requiert une participation active des adeptes, explicable par le fait que le groupe sectaire propose des réponses à des aspirations et à des révoltes largement répandues.

Croire que les groupes sectaires n'ont pour les adeptes que des effets négatifs et destructeurs serait méconnaître la réalité vécue par un certain nombre d'entre eux – sur une très longue période parfois. Une plus juste vision des choses consisterait à établir le rapport entre certains bénéfices immédiats visibles et des risques considérables à long terme.

L'illusion d'un diagnostic facile de la dérive sectaire, permettant une classification en noir et blanc, ne rend pas compte du caractère insidieux de cette dérive et entraîne le risque d'une condamnation *a priori* ou d'un endormissement de la vigilance.

Méconnaître l'actualité et l'importance du phénomène, la puissance de certains groupes, banaliser à l'extrême, se rassurer à tout prix, tout cela prépare à terme un réveil dramatique des consciences. Mais, à l'inverse, une diabolisation généralisée, l'assimilation des groupes sectaires à des entreprises criminelles et des adeptes à des fous furieux, serait – outre sa fausseté – une dérive dangereuse pour la vie démocratique.

En matière de prévention, penser que l'extension du phénomène ne concerne que les pouvoirs publics, le droit commun et les associations spécialisées serait gravement irresponsable.

Croire enfin que l'on est personnellement – ainsi que ses proches – immunisé contre toute dérive sectaire est une illusion que certains ont payé très cher.

CHAPITRE PREMIER

Définitions

Définir le phénomène sectaire est difficile. La difficulté est double : elle vient à la fois de l'ambition d'embrasser dans une définition simple un phénomène complexe et aussi d'une approche juridique ou morale, au moins au départ. On souhaite à la fois définir, prévenir, voire condamner des comportements dangereux et ne pas attenter aux libertés fondamentales de culte et d'association. Les groupes concernés et leurs avocats – professionnels ou militants – n'ont pas manqué d'utiliser l'ambiguïté du terme secte, et sa connotation historique ou religieuse, pour répondre à l'amalgame médiatique négatif par un amalgame positif. De part et d'autre, on réduisait donc la notion de secte à un ensemble homogène, stable et reconnaissable par une seule de ses caractéristiques prise au hasard.

La difficulté tient aussi à la complexité et à la diversité du phénomène : taille (de quelques individus à quelques millions), extension (de quasi nulle à l'ensemble de la planète), puissance financière (de la simple escroquerie au drainage de sommes équivalentes au budget d'un pays développé moyen), esclavagisme – y compris quelquefois sexuel, puissance politique (de l'abstention totale aux tentatives d'infiltration, voire de déstabilisation). La Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les sectes a donc renoncé à définir le phénomène, et s'est appuyée sur

« un faisceau d'indices ». Toute définition du phénomène sectaire doit donc prendre en compte de multiples facteurs, utiliser plusieurs grilles de lecture, sauf à être simpliste et donc inefficace. Or bien des approches faites jusqu'alors ont été partielles, unifactorielles et donc largement fausses pour expliquer ce phénomène. Voyons les défauts de certaines de ces approches les plus courantes.

I – DÉFINITIONS PARTIELLES OU ERRONÉES

Aliénation mentale : dans l'opinion publique – référence finale de l'Assemblée nationale[6] –, le phénomène sectaire et ses adeptes sont souvent qualifiés de « doux dingues », de « joyeux illuminés ». Cette appréciation gentiment péjorative se fonde sur des pratiques, un mode de vie, une apparence « bizarre ». Mais certains experts – et non des moindres – de la lutte antisectes reprennent en l'argumentant cette version pathologique du phénomène sectaire. Pour eux, le gourou est un être pris de délire, les adeptes des individus psychologiquement fragiles que la secte achève de déstabiliser, et les familles d'origine des familles gravement perturbées. S'appuyant sur la nosographie psychiatrique ou sur la psychodynamique, ils affirment pouvoir tout interpréter par une seule grille de lecture : l'aliénation mentale.

Nous ne nions pas que certains gourous, au bout de leur parcours, et d'ailleurs avec l'aide très efficace de leurs adeptes, sombrent dans des comportements pathologiques. Mais est-ce vraiment leur pathologie qui en a fait des gourous ? Et, dans ce cas, pourquoi une telle nouveauté et extension du phénomène sectaire ? Est-ce que la pathologie mentale serait devenue contagieuse ? Nous ne nions pas les souffrances psychologiques très importantes des adeptes récemment sortis d'un groupe sectaire. Quitter un groupe

sectaire – ce que nous examinons au chapitre II sous le thème de la désappartenance – est particulièrement pénible. Peut-on dire pour autant que tous les adeptes sont atteints de troubles psychologiques à leur entrée ? La famille d'origine de l'adepte est souvent définie par les tenants de la psychodynamique comme une famille aux relations perturbées. Mais c'est le cas de bon nombre de familles : qui peut dire ce qu'est une famille « normale » ? Et est-ce que tous les enfants de ce type de familles rejoignent des groupes sectaires ?

C'est très loin d'être certain, et cette vision du phénomène sectaire a – outre sa partialité et sa fausseté – l'inconvénient majeur de dédouaner : l'adepte n'est pas responsable de son adhésion et de ses actes dans le groupe, puisqu'il était fragile, voire perturbé. Le groupe est innocenté, puisque dirigé par un fou guidant des faibles. La société ne fait alors que subir les conséquences malheureuses de la maladie de certains de ses membres, mais n'est en aucun cas réinterrogée sur son fonctionnement. Enfin et surtout, cela permet à tout un chacun de se croire à l'abri. Or l'embrigadement, la manipulation nous concernent tous. Nous sommes tous manipulables.

Mafia : loin de nous, encore une fois, l'idée de blanchir le phénomène sectaire de tous les drames qu'il a pu provoquer, de tous les crimes qu'il a perpétrés, de tous les délits qu'il commet quotidiennement – en matière de droit du travail notamment. Mais ne voir le phénomène sectaire que sous l'angle d'une entreprise mafieuse dénie le fait qu'il existe des groupes dans lesquels aucun délit ou crime n'est commis, et qui sont néanmoins des groupes sectaires, embrigadant les adeptes et les privant d'ouverture sur le monde et d'esprit critique. Les partisans et défenseurs des groupes sectaires ont beau jeu de démontrer que le crime et les délits n'existent pas qu'au sein de ces groupes (qu'on pense à l'Islam intégriste, à l'Inquisition catholique, aux

crimes de Staline, de Mao ou de Pol Pot) ; et que les groupes qu'ils défendent sont à l'écart de ces dérives. Cependant crimes et délits ne peuvent être niés et conduisent à s'interroger sur le fonctionnement de ces groupes, sur l'unanimisme exigé de leurs membres, sur leurs références éthiques (au sein du groupe, seules valent la morale et la défense du groupe).

Lecture juridique du phénomène : une définition juridique du phénomène sectaire est impossible en France, car elles sont soit des associations, et comme telles protégées par la loi de 1901, soit elles se revendiquent comme des « nouvelles religions » et bénéficient de la protection de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. »[7]

Les avocats des sectes jouent alors sur du velours, niant l'objet même. Là encore, il faut pouvoir relier les pratiques délictueuses au fonctionnement même du groupe et ne pas se contenter de les « blanchir » sous le couvert de la loi organisant le droit d'association et le respect des croyances.

Bien entendu, il est indispensable que des juristes élaborent les formes juridiques qui pourraient rendre compte des dommages causés aux personnes et prévoir leur réparation ; qu'ils réfléchissent au droit associatif et à la loi de 1901, souvent détournée dans son esprit ; à la notion de faiblesse ; et enfin à l'harmonisation des législations européennes concernant ces sujets.

Irrationnel : c'est un truisme de dire que l'homme baigne dans l'irrationnel. De nos rituels d'enfant pour le coucher à nos petites « magies protectrices » en cas de stress, de rendez-vous important, d'examens, chacun d'entre nous a une part d'irrationnel. C'est cette part d'irrationnel qui nous fait tomber amoureux d'une femme qui n'est « pas notre genre ». C'est cette part d'irrationnel qui est utilisée

par la publicité ou les médias chauds comme la télévision[8]. Cette part d'irrationnel existe dans toutes les doctrines religieuses, et d'une certaine façon elle en est le fondement : pour appréhender l'Inconnaissable, notre raison est bien handicapée. Et dans la Genèse, l'homme et la femme sont chassés du Paradis pour avoir, sur les conseils du Malin, mangé la pomme, fruit de l'arbre de la Connaissance. Mais s'il y a de l'irrationnel dans toutes les religions, il n'y a pas forcément exploitation de cette part d'irrationnel. Or notre société contemporaine, en désespoir de solutions techniques, plonge de plus en plus dans l'irrationnel et l'exploite : horoscopes, mages de toutes sortes, voyance... C'est dans ce contexte que certains groupes sectaires vont utiliser l'irrationnel : proposer des remèdes miracle, des guérisons spectaculaires, des témoignages fantasmagoriques.

Et bien sûr des initiations. En soi, l'initiation n'est pas un critère de sectarisme. Il existe des groupes ésotériques ou philosophiques (comme la franc-maçonnerie) qui pratiquent l'initiation : ces groupes ne sont pas sectaires pour autant. L'initiation relève d'une culture orale, d'une transmission symbolique que l'on ne peut en soi condamner. Ces initiations ne s'accompagnent pas de déstabilisation psychologique ou de racket financier. C'est liée à d'autres critères de sectarisme que l'initiation peut être condamnable.

Il en est de même des groupes unis : le membre d'un parti politique ne désavouera pas devant des tiers la politique menée par son parti – quelle que soit son intime conviction. Tous les partis politiques sont-ils pour autant sectaires ? Une famille en crise ne dévoilera ses troubles qu'en dernier ressort et auprès de très proches : en façade, elle conservera jusqu'au bout son union.

Quant à l'obéissance, c'est aussi un critère de sectarisme, mais seulement si elle est jointe à d'autres critères (concernant les dirigeants, la sphère financière, les objectifs réels poursuivis, l'irréversibilité). Ainsi, l'obéissance militaire est un impératif de fonctionnement et surtout d'effi-